

Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
Livre de Règlements

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BÉCANCOUR

RÈGLEMENT N^o 115-2014

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU
D'ÉGOUT PLUVIAL ET LA RÉFECTION DE LA VOIRIE DANS UNE
PARTIE DE LA 18^e AVENUE ET DE LA RUE POISSON SUR UNE
DISTANCE D'ENVIRON 515 MÈTRES ET AUTORISANT UN EMPRUNT
AU MONTANT DE 735 366 \$ POUR EN ACQUITTER LE COÛT.**

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à la construction d'un réseau pluvial et la réfection de la voirie dans une partie de 18^e Avenue et dans la rue Poisson sur une distance d'environ 515 mètres;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à 785 366 \$;

ATTENDU QU'un montant de 455 156 \$ provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ) est affecté auxdits travaux;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer une partie des travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la session tenue le 4 mars 2014;

ATTENDU QUE la procédure de règlement d'emprunt est allégée, ne demandant pas l'approbation des personnes habiles à voter, mais uniquement l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, car les travaux sont des dépenses relatives aux infrastructures d'égout et de voirie et sont subventionnées à plus de 50 %.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Claudette Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent règlement portant le numéro 115-2014 soit adopté et qu'il y soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TRAVAUX AUTORISÉS

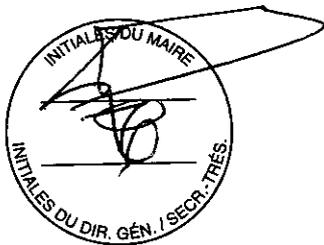
Le Conseil autorise la construction d'un réseau pluvial et la réfection de la voirie dans une partie de la 18^e Avenue (du numéro de porte 140 à 178) et dans la rue Poisson sur une distance d'environ 515 mètres en conformité avec le rapport préparé par la SNC Lavalin portant le numéro 614 963 en date de 28 avril 2014, ainsi que tous les travaux connexes à cette fin dont la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, ledit rapport étant annexé au présent règlement sous la cote annexe A.

ARTICLE 3 DÉPENSES AUTORISÉES

Le Conseil autorise une dépense n'excédant pas la somme 785 366 \$ pour l'application du présent règlement.

ARTICLE 4 APPROPRIATION DU SURPLUS

Le Conseil approprie un montant de 50 000 \$ du fond général de la municipalité pour le paiement d'une partie de la dépense visée à l'article 3.



**Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
Livre de Règlements**

ARTICLE 5 EMPRUNT

Aux fins d'acquitter le solde de la dépense visée à l'article 3, le conseil autorise un emprunt jusqu'à concurrence de 735 366 \$, remboursable sur une période de 20 ans.

ARTICLE 6 SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affectera une subvention de 455 156 \$ provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ) pour le paiement d'une partie de la dépense visée à l'article 3, dont copie de la confirmation de la subvention est jointe au présent sous la cote annexe B.

ARTICLE 7 TAXES SPÉCIALES

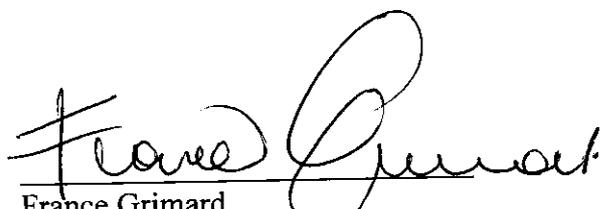
Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 8 EXCÉDENT

S'il advient que l'une ou l'autre des appropriations dans le présent règlement soit plus élevée que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante.

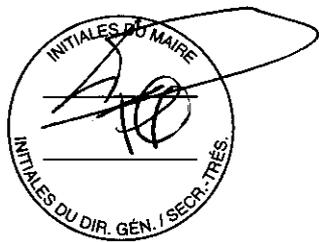
ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.


France Grimard
Directrice générale et secrétaire-trésorière


Christian Baril
Maire

Avis de motion	2014-03-04
Adoption	2014-05-06
Tenue de registre	Non requis
Approbation du MAMR	2014-06-27
Avis de publication	2014-07-07



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
Livre de Règlements

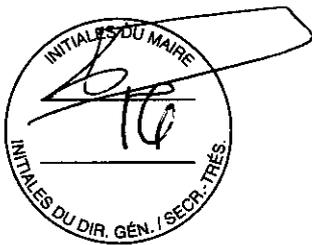
Municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent SNC-Lavalin inc.
Estimation des coûts pour règlement d'emprunt
Soumission Construction Lemay inc.
18e Avenue et rue Poisson
Égout pluvial et voirie Dossier n° : 614963

SOMMAIRE

	Montant
1.0 - 18 ^e Avenue	320 908.70 \$
2.0 - Rue Poisson	285 772.10 \$
Sous-total	606 680.80 \$
Imprévus (5%)	30 334.04 \$
Contingences (20%)	121 336.16 \$
Taxes nettes (3.7107%)	27 014.53 \$
TOTAL	785 365.53 \$

Préparée par :

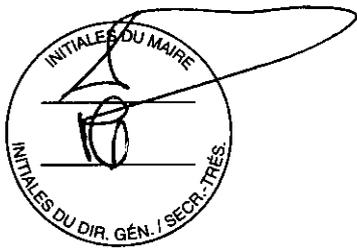
Roger Fournier, ing.
No OIQ 99726



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent
Livre de Règlements

Municipalité de Deschailons-sur-St-Laurent SNC-Lavalin inc.
 Estimation des coûts pour règlement d'emprunt
 Soumission Construction Lemay inc.
 18e Avenue et rue Poisson Dossier n° : 614963
 Égout pluvial et voirie

Art.	Description de travail	Unité	QTE approx	Prix unitaire	Montant total
1.0	18° Avenue				
1.1	Construction de fossé canalisé incluant excavation, remblayage, matériel drainant, membrane et conduite perforée				
	• 300 mm de diamètre	m.l.	390	102.60 \$	40 014.00 \$
	• 375 mm de diamètre	m.l.	75	122.40 \$	9 180.00 \$
1.2	Regard-puisard 600 mm de diamètre (PEHD)	unité	22	833.70 \$	18 341.40 \$
1.3	Puisard en béton armé 600 mm de diamètre	unité	1	2 107.00 \$	2 107.00 \$
1.4	Construction des traverses incluant excavation, remblayage, conduites et enrobage				
	• 300 mm de diamètre	m.l.	25	125.00 \$	3 125.00 \$
1.5	Regard en béton armé de raccordement (RP-15)	unité	1	4 924.10 \$	4 924.10 \$
1.6	Sondage de localisation de conduite	unité	2	219.80 \$	439.60 \$
1.7	Conduite d'égout domestique 375 mm de diamètre	m.l.	10	199.70 \$	1 997.00 \$
1.8	Regard d'égout domestique	unité	1	4 743.90 \$	4 743.90 \$
1.9	Raccordement à l'existant	Forfaitaire			549.60 \$
1.10	Bloc d'obturation sur conduite 375 mm de diamètre	unité	3	329.70 \$	989.10 \$
1.11	Conduite pluviale à désaffecter	m.l.	25	15.50 \$	387.50 \$
1.12	Raccordement de drain existant	unité	5	82.40 \$	412.00 \$
1.13	Captation de fossé 900 mm de diamètre	Forfaitaire			3 869.50 \$
1.14	Préparation de l'infrastructure	m.l.	270	52.30 \$	14 121.00 \$
1.15	Voirie incluant sous-fondation MG-112 et fondation MG-20	m.l.	270	275.11 \$	74 279.70 \$
1.16	Pavage				
	• Couche unique ESG-14, 75 mm d'épaisseur	t.m.	430	118.70 \$	51 041.00 \$
1.17	Entrée de service d'aqueduc à abaisser	m.l.	50	33.00 \$	1 650.00 \$
1.18	Entrée de service d'égout domestique à refaire	m.l.	50	47.80 \$	2 390.00 \$



**Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
Livre de Règlements**

Municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent

SNC-Lavalin inc.

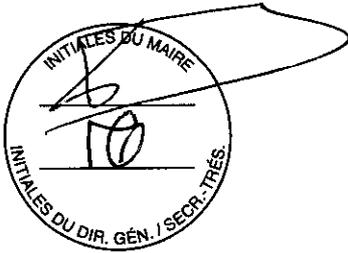
Estimation des coûts pour règlement d'emprunt
Soumission Construction Lemay inc.

18e Avenue et rue Poisson
Égout pluvial et voirie

Dossier n° : 614963

Art.	Description de travail	Unité	QTE approx.	Prix unitaire	Montant total
1.19	Services privés d'égout pluvial	unité	14	639.60 \$	8 954.40 \$
1.20	Abaissement du raccordement d'une borne d'incendie	unité	1	2 515.10 \$	2 515.10 \$
1.21	Abaissement ou détournement d'aqueduc				
	• 150 mm de diamètre	unité	1	2 747.90 \$	2 747.90 \$
	• 200 mm de diamètre	unité	1	3 077.60 \$	3 077.60 \$
1.22	Réfection de surface				
	• Entrée privée pavée	m.car.	250	63.00 \$	15 750.00 \$
	• Entrée privée en gravier	m.car.	100	30.20 \$	3 020.00 \$
	• Engazonnement par plaque incluant terre végétale	m.car.	1400	8.80 \$	12 320.00 \$
	• Entrée privée en béton	m.car.	30	137.40 \$	4 122.00 \$
	• Bordure	m.l.	20	65.90 \$	1 318.00 \$
1.23	Ajustement de regard				
	• Avec excavation de 1 à 1100 mm sous la ligne d'opération	unité	2	219.80 \$	439.60 \$
	• Avec excavation de 1101 à 1400 mm sous la ligne d'opération	unité	1	219.80 \$	219.80 \$
	• Avec excavation de 1401 à 1700 mm sous la ligne d'opération	unité	1	274.80 \$	274.80 \$
	• Avec excavation de 1701 et plus sous la ligne d'opération	unité	1	329.80 \$	329.80 \$
1.24	Remplacement de cadre, guide et grille/couvercle de regard en fonte				
	• 572 mm de diamètre	unité	5	879.30 \$	4 396.50 \$
1.25	Ajustement de vanne d'aqueduc	unité	3	87.90 \$	263.70 \$
1.26	Isolant HI-60, 50 mm d'épaisseur	m.car.	100	24.20 \$	2 420.00 \$
1.27	Signalisation temporaire	Forfaitaire			3 847.00 \$
1.28	Tous les travaux non spécifiquement décrits mais nécessaires à la réalisation du projet (travaux divers)	Forfaitaire			20 331.10 \$
	Sous-total :				320 906.70 \$

Le 28 avril 2014
Page 3 de 5 - Rév. 01



**Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent
Livre de Règlements**

Municipalité de Deschailons-sur-St-Laurent

SNC-Lavalin inc.

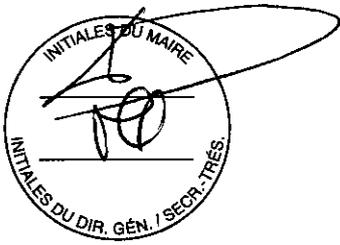
Estimation des coûts pour règlement d'emprunt
Soumission Construction Lemay inc.

18e Avenue et rue Poisson
Égout pluvial et voirie

Dossier n° : 614963

Art.	Description de travail	Unité	QTE approx.	Prix unitaire	Montant total
2.0	Rue Poisson				
2.1	Construction de fossé canalisé incluant excavation, remblayage, matériel drainant, membrane et conduite perforée				
	• 300 mm de diamètre	m.l.	540	107.80 \$	58 212.00 \$
2.2	Regard-puisard 600 mm de diamètre (PEHD)	unité	24	833.70 \$	20 008.80 \$
2.3	Préparation de l'infrastructure	m.l.	260	54.00 \$	14 040.00 \$
2.4	Voirie incluant sous-fondation MG-112 et fondation MG-20	m.l.	260	279.40 \$	72 644.00 \$
2.5	Pavage				
	• Couche unique ESG-14, 75 mm d'épaisseur	t.m.	415	118.70 \$	49 260.50 \$
2.6	Conduite pluviale à désaffecter	m.l.	25	15.50 \$	387.50 \$
2.7	Entrée de service d'aqueduc à abaisser	m.l.	35	33.00 \$	1 155.00 \$
2.8	Entrée de service d'égout domestique à refaire	m.l.	35	47.80 \$	1 673.00 \$
2.9	Services privés d'égout pluvial	unité	11	639.60 \$	7 035.60 \$
2.10	Réfection de surface				
	• Entrée privée pavée	m.car.	220	63.00 \$	13 860.00 \$
	• Entrée privée en gravier	m.car.	100	20.40 \$	2 040.00 \$
	• Engazonnement par plaque incluant terre végétale	m.car.	1500	8.80 \$	13 200.00 \$
	• Interblocs	m.car.	10	126.40 \$	1 264.00 \$
	• Bordure	m.l.	20	65.90 \$	1 318.00 \$
2.11	Ajustement de regard				
	• Avec excavation de 1 à 1100 mm sous la ligne d'opération	unité	1	219.80 \$	219.80 \$
	• Avec excavation de 1101 à 1400 mm sous la ligne d'opération	unité	1	219.80 \$	219.80 \$
	• Avec excavation de 1401 à 1700 mm sous la ligne d'opération	unité	1	274.80 \$	274.80 \$
	• Avec excavation de 1701 et plus sous la ligne d'opération	unité	1	329.80 \$	329.80 \$

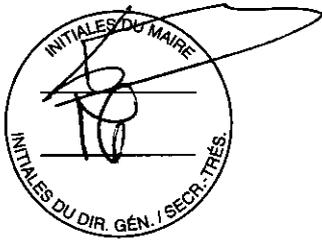
Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 -- M-103SPC



**Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent
Livre de Règlements**

Municipalité de Deschailons-sur-St-Laurent	SNC-Lavalin Inc.
Estimation des coûts pour règlement d'emprunt Soumission Construction Lemay inc.	
18e Avenue et rue Poisson Égout pluvial et voirie	Dossier n° : 614963

Art.	Description de travail	Unité	QTE approx.	Prix unitaire	Montant total
2.12	Remplacement de cadre, guide et grille/couvercle de regard en fonte • 572 mm de diamètre	unité	3	879.30 \$	2 637.90 \$
2.13	Abaissement du raccordement d'une borne d'incendie	unité	1	2 515.10 \$	2 515.10 \$
2.14	Ajustement de vanne d'aqueduc	unité	2	87.90 \$	175.80 \$
2.15	Isolant HI-60, 50 mm d'épaisseur	m.car.	100	24.20 \$	2 420.00
2.16	Signalisation temporaire	Forfaitaire			549.60 \$
2.17	Tous les travaux non spécifiquement décrits mais nécessaires à la réalisation du projet (travaux divers)	Forfaitaire			20 331.10 \$
	Sous-total :				285 772.10 \$



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
Livre de Règlements

Ministère
des Affaires municipales,
des Régions
et de l'Occupation
du territoire

Québec

Direction des infrastructures - Québec

Annexe B

Québec, le 11 septembre 2013

Madame France Grimard
Directrice générale
Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
1596, route Marie-Victorin
Deschaillons-sur-Saint-Laurent (Québec) G0S 1G0

Madame,

J'ai le plaisir de vous informer que la programmation de travaux, présentée par votre municipalité le 5 juillet 2013, a été acceptée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et par le ministère des Transports (MTQ).

À cet effet, je vous informe que le MAMROT pourra recommander le versement à votre municipalité du montant de 525 946 \$ provenant d'une partie de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013.

Tenant compte de l'avancement des travaux, nous vous informons que les versements de la contribution gouvernementale prévus pour décembre 2013 seront suspendus.

Afin de nous permettre la reprise de ces versements, votre municipalité devra nous soumettre un état d'avancement indiquant les travaux réalisés à cette date ou la reddition de comptes finale. L'avancement des travaux sera considéré par le Ministère dans sa décision d'approuver la reprise des versements.

Par ailleurs, veuillez considérer que votre municipalité devra respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur qui lui sont applicables, notamment en ce qui a trait à l'adjudication des contrats.

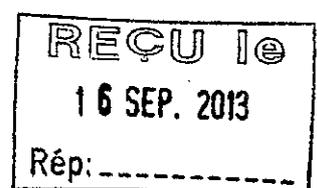
Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

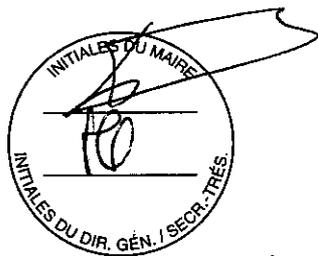
Le directeur par intérim,

Karim Senhaji, ing.

c. c. M. David Desaulniers, MTQ

Québec
Aile Chauveau, 2^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2005
Télécopieur : 418 644-8957
www.mamrot.gouv.qc.ca





**Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
Livre de Règlements**

Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire
Québec

Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)
volet Programmation de travaux

Municipalité (code géographique) : Deschaillons-sur-Saint-Laurent (38070)

N° de dossier : 938070

Programme : TECQ 2010-2013

Date de l'impression : 2013-07-12

Bilan de la programmation de travaux

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2010-2013

A - Population selon le décret de la population pour l'année 2009 :	992
B - Seuil minimal d'immobilisation à maintenir (A x 28\$) :	27 776 \$
C - Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme (B x 4) :	111 104 \$
D - Contribution gouvernementale (montant visé par la programmation de travaux) :	525 946 \$
E - Total des investissements à réaliser (C + D) :	637 050 \$

Investissements prioritaires

Travaux priorité 1 - Mise aux normes d'eau potable et d'eaux usées

Année	Coûts des travaux prévus
2009	0 \$
2010	0 \$
2011	0 \$
2012	0 \$
2013	0 \$
Total	0 \$

Travaux priorité 2 - Connaissance de l'état des conduites d'eau potable et d'eaux

Année	Coûts des travaux prévus
2009	0 \$
2010	0 \$
2011	0 \$
2012	0 \$
2013	110 000 \$
Total	110 000 \$

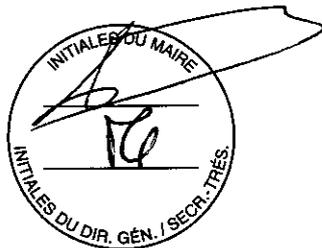
Travaux priorité 3 - Renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées

Année	Coûts des travaux prévus
2009	0 \$
2010	0 \$
2011	0 \$
2012	0 \$
2013	0 \$
Total	0 \$

Travaux priorité 4 - Matières résiduelles, amélioration énergétique et voirie locale

Matières résiduelles et amélioration énergétique

Année	Coûts des travaux prévus
2009	0 \$
2010	0 \$
2011	0 \$
2012	0 \$
2013	0 \$
Total	0 \$



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
Livres de Règlements

Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire
Québec ES ES
ES ES

Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)
volet Programmation de travaux

Municipalité (code géographique) : Deschaillons-sur-Saint-Laurent (38070)

N° de dossier : 938070

Programme : TECQ 2010-2013

Date de l'impression : 2013-07-12

Voirie locale

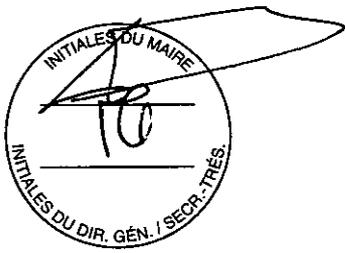
Année	Montant des travaux prévus
2009	
2010	0 \$
2011	0 \$
2012	0 \$
2013	0 \$
Total	415 946 \$
	415 946 \$

Coût total des travaux prévus - Priorités 1 à 4

Année	Montant des travaux prévus
2009	
2010	0 \$
2011	0 \$
2012	0 \$
2013	0 \$
Total	525 946 \$
	525 946 \$

Bilan des investissements prioritaires

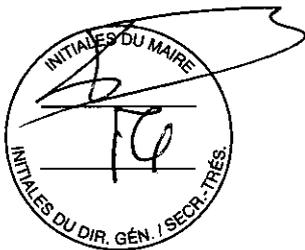
Investissements prioritaires prévus :	525 946 \$
Montant de la contribution gouvernementale :	525 946 \$
Surplus / déficit :	0 \$



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
Livre de Règlements

Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
Suivi - TECQ
Au 6 mai 2014

Description	TECQ	Réel	Solde
1) Nettoyage des conduites égout	110 000 \$	70 790 \$	39 210 \$
2) Installation égout pluvial et réfection de la chaussée rue Poisson et 18e Avenue	<u>415 946 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>415 946 \$</u>
Total	525 946 \$	70 790 \$	455 156 \$



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
Livre de Règlements

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire

Québec 

Direction générale
des finances municipales

AM 280001

Québec, le 27 juin 2014

Madame France Grimard
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
1596, route Marie-Victorin
Deschaillons-sur-Saint-Laurent (Québec) G0S 1G0

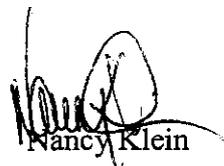
Madame,

Je vous informe que le règlement 115-2014 de la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, décrétant un emprunt de 735 366 \$, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

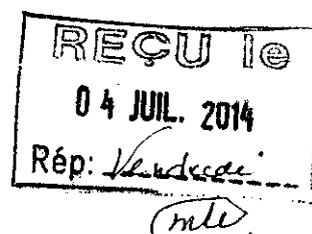
Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

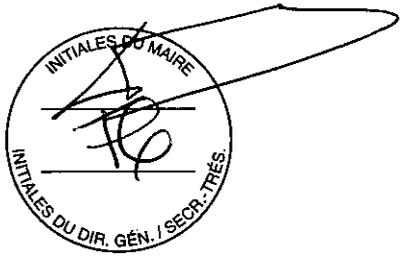
La directrice du Service de l'information
financière et du financement,


Nancy Klein

/jc

Aile Chauveau, 1^{er} étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2007
Télécopieur : 418 646-9165
www.mamrot.gouv.qc.ca





Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
Livre de Règlements

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Relatif au règlement #115-2014

Est par la présente donné par la soussignée, France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

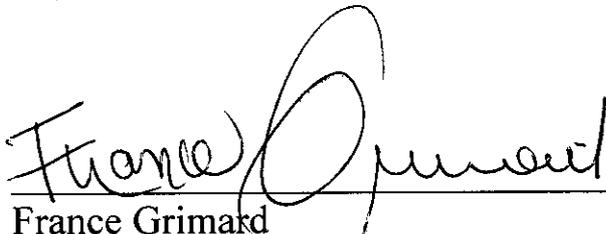
Le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent le 6 mai 2014 :

115-2014

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL ET LA RÉFECTION DE LA VOIRIE DANS UNE PARTIE DE LA 18^E AVENUE ET DE LA RUE POISSON SUR UNE DISTANCE D'ENVIRON 515 MÈTRES ET AUTORISANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 735 366 \$ POUR EN ACQUITTER LE COÛT.

AVIS PUBLIC est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au centre administratif de la municipalité situé au 1596, route Marie-Victorin, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est à dire de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h du mardi au jeudi inclusivement. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ à Deschaillons-sur-Saint-Laurent ce 7^e jour de juillet 2014.



France Grimard

directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et demeurant à Deschaillons-sur-Saint-Laurent, certifie par la présente, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des endroits suivants:

- Bureau municipal

- Bureau de poste

entre 7 heures et 19 heures, le 7^e jour du mois de juillet deux mille quatorze.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour de juillet deux mille quatorze.



France Grimard

directrice générale et secrétaire-trésorière